

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 3 mars 2020

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

06 47 80 82 86 - kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes Point de situation au mardi 3 mars 2020 à 12h.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

A ce jour, 36 personnes sont actuellement atteintes du COVID-19, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes : **29 personnes en Haute-Savoie (4 de plus depuis hier dont 3 sont liées au cluster de la Balme-de-Sillingy), 4 dans le Rhône et 3 dans l'Ain.**

Ces patients sont hospitalisés au Centre hospitalier d'Annecy, au Centre hospitalier de Chambéry et à la Croix Rousse à Lyon et pour deux d'entre eux, en dehors de la région.

A la Balme-de-Sillingy les mesures de restrictions présentées dans le communiqué de presse de lundi 2 mars, restent en vigueur.

En ce qui concerne le chauffeur de bus qui revenait d'Italie dimanche 1^{er} mars et présentait des symptômes, les résultats des prélèvements sont négatifs.

INFORMATION SUR LA DISTRIBUTION ET L'USAGE DES MASQUES

A l'échelle nationale, 15 millions de masques chirurgicaux ont été diffusés. Une partie de ce stock a été distribuée depuis vendredi 28 février aux établissements de santé de la région habilités COVID-19, à hauteur de 32 000 masques par établissements, comme arbitré par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Sous le pilotage national, des masques destinés aux professionnels de santé libéraux (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sage-femme, dentistes) vont être mis à disposition, dans le cas où ils seraient amenés à consulter des patients suspects de COVID-19. Les professionnels pourront les retirer dans les pharmacies, sur présentation de leur carte professionnelle. L'acheminement des masques auprès des officines a lieu cette semaine.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes va rencontrer de nouveau dans les prochains jours les représentants des professionnels de santé concernés pour les informer des conduites à tenir en la matière.

Les recommandations en vigueur pour l'utilisation des masques sont les suivantes :

le port des masques chirurgicaux est réservé aux personnes malades, à leurs contacts, aux professionnels de santé recevant des personnes malades, aux personnes chargées des secours aux victimes et aux transporteurs sanitaires. Le port de masque est inutile pour les personnes sans symptôme. Ils ne doivent pas être demandés en pharmacie à cette fin.

Les masques sont une barrière efficace contre la propagation et contre le risque de contracter le virus. Le port du masque chirurgical pour les professionnels de santé, couplés avec le port du masque porté par le malade permet de limiter la diffusion de virus.

Le port du masque filtrant FFP2 est réservé aux seuls personnels hospitaliers en contact étroit et prolongé avec des cas confirmés et à forte charge virale, et ceux qui sont exposés à des soins ou à des actes techniques habituels qui entraînent des projections.

RAPPEL DES CONSIGNES A SUIVRE

L'enjeu est de freiner la transmission du virus qui circule actuellement sur le territoire et protéger les zones non ou peu touchées

La stratégie actuelle de la France est de **freiner la transmission du virus qui circule désormais sur notre territoire.**

- Pour cela, il appartient à chacun de mettre en place les **mesures barrières recommandées** : se laver très régulièrement les mains,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- se moucher avec un mouchoir à usage unique qu'il faut mettre ensuite dans une poubelle.
- **en cas de symptômes, il est demandé de rester chez soi et de porter un masque chirurgical en présence d'autres personnes et d'appeler le 15,**
- éviter de se serrer la main et de se faire « la bise ».

Dans tous les cas, en cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours suivant leur retour d'une zone où circule le COVID-19, les personnes doivent contacter le Samu Centre 15 et éviter tout contact avec leur entourage, et conserver un masque. Il est demandé de ne pas se rendre chez son médecin, ni aux urgences de l'hôpital.



Un site internet d'information dédié au coronavirus est disponible : www.gouvernement.fr/info-coronavirus



Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15



Une plateforme téléphonique, accessible au **0800 130 000** (appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, 24h/24) **permet d'obtenir des informations sur le Covid-19 et des conseils non médicaux** pour les voyageurs ayant été dans une zone où circule le virus ou ayant côtoyé des personnes qui y ont circulé.